

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°54/2023

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES - AMELIORATION ENERGETIQUE DU
PATRIMOINE PUBLIC**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	4
Votants :	26

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Paul THIEULIN, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON.

PROCURATIONS : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Colette ZALMA, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a pour objectif de s'inscrire, aux côtés des Communes, dans une stratégie énergie ambitieuse en lien avec les actions déjà engagées sur le territoire.

Par délibération du Conseil Communautaire n°CC.2020.180 en date du 5 octobre 2020, la CASA s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). A terme, cette démarche a vocation à préciser le projet politique et la stratégie opérationnelle notamment en matière d'énergie, d'air et de climat, pour la CASA et son territoire. Dans le cadre de la démarche CASA2040, un diagnostic exhaustif a été établi, et ses conclusions font ressortir un potentiel important en termes de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CASA, principalement dans le secteur des transports et du bâti, qui permettraient de couvrir 30% des consommations énergétiques du territoire, en particulier via le développement du photovoltaïque et la récupération de chaleur.

Sur la base de ces éléments, la CASA souhaite donc travailler à l'amélioration énergétique du patrimoine public, en collaboration avec les communes de son territoire.

Ainsi, la CASA met en place un groupement de commandes avec 19 de ses communes membres afin de leur permettre de bénéficier d'un soutien technique et administratif dans leurs démarches de rénovation énergétique ou de production d'énergies renouvelables sur leur patrimoine. La mutualisation des besoins de plusieurs collectivités permet une optimisation des coûts et des moyens.

Monsieur le Maire expose qu'afin de définir les modalités de mise en œuvre, il appartient, en conséquence, à l'Assemblée d'approuver la convention constitutive de groupement de commande.

PRE 03

La CASA est désignée coordonnateur du groupement de commandes et aura pour rôle de piloter la procédure de passation du marché et assurera la cohérence des prestations du prestataire à l'échelle du groupement de commandes. Chaque membre du groupement de commandes s'engage à fournir au coordonnateur tout élément nécessaire à l'identification du besoin et à assumer le coût réel des prestations qu'il commande pour son propre patrimoine.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'amélioration énergétique du patrimoine public ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 20 DEC. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 20 DEC. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

